



Bulletin Municipal de la Commune de Viuz-La-Chiésaz

Hiver 2023

VIUZ-LA-CHIESAZ
Le Semnoz - Parc Naturel Régional des Bauges



Le Viulan

Le mot du Maire

Chers habitantes, chers habitants,



Noël c'est très bientôt, toutes et tous nous l'attendons avec une impatience que nous sentons grandissante de jour en jour. La neige est arrivée à temps pour nous mettre dans l'ambiance. Espérons que madame la pluie en laissera assez pour que le traineau du Père Noël puisse glisser sans peine vers vos chaumières et vos cheminées patiemment décorées.

Les enfants des écoles donneront leur spectacle de chant comme tous les ans pour Noël dans l'église le 15 décembre. Nos enseignantes déjà déploient toute leur énergie pour que cette soirée soit parfaite. Nous ne doutons pas qu'elle le sera, comme cela l'avait été pour le 11 novembre. Les enfants avaient chanté magnifiquement la Marseillaise et distribué à tous des galets superbement ornés de peinture de bleuets et de coquelicots. Ce fut un moment de souvenir et d'hommage particulièrement émouvant auquel vous avez participé nombreux.

Mais revenons à Noël, après les chants des enfants, le Sou des écoles et la bibliothèque vous accueilleront pour le marché de Noël qui prendra cette année une ampleur nouvelle. Surprise ! surprise ! Venez nombreux découvrir ce qu'ils vous ont préparé, le village sera en fête.

L'année 2023 se termine donc, une année particulièrement riche en événements et chargée en projets pour la mairie et l'équipe municipale. Du personnel nouveau est arrivé, Véronique Vincent pour la cantine et l'entretien des écoles, Margaux Guillot ATSEM à l'école maternelle, Lucille Mathieu et Lucie Moussaoui en intérim pour la garde des enfants pendant la cantine et la garderie. Nous avons aussi accueilli Solenn Levesque, notre nouvelle secrétaire générale chargée de notre administration communale. Elle est une spécialiste du périscolaire et de la petite enfance, qualités indispensables dans cette période qui avec l'arrivée l'année prochaine des nouveaux habitants nous conduit à repenser le fonctionnement de la cantine scolaire et du périscolaire, j'en reparlerai plus

DATE A RETENIR

15 DECEMBRE

**MARCHE DE
NOËL A LA
BIBLIOTHEQUE
OUVERT A
TOUS DES
16H30.**

DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire	1-3
Les conseils	4-22
Le SNU	23
Le marché de Noël	24
Les associations	24-29
Culture	30-31
L'école	32
Objets trouvés	33
100 ans	33
CIAS	34-35
Infos GA	36-37
Cinébus	38
La recette	39
Travaux à Viuz	40-41
Etat civil	43



(Suite page 2)



loin.

Viendra ensuite la réorganisation de la mairie. En effet, d'année en année, tout devient plus complexe, la fusion avec le Grand Annecy a ajouté un flux d'informations et de travail supplémentaire qu'il faut traiter. Le montage et la gestion des nombreux projets sont devenus plus lourds à gérer, etc. Il faut se mettre à niveau, réorganiser les tâches et mettre en place une organisation adaptée. Cette fin d'année voit aussi le départ de Cécile Trahan notre secrétaire chargée des finances. Elle part vers de nouvelles responsabilités, je la remercie pour ses qualités professionnelles et humaines qui nous ont été si précieuses et agréables. Cette année a été en effet très chargée en projets, projets réalisés, projets en cours et projets nouveaux. En voici quelques mots :

Projet de rénovation de l'éclairage public.

Tous les points lumineux de la commune, anciennement équipés de lampes grandes consommatrices d'énergie, ont été équipés de lampes LED à basse consommation. L'économie de consommation pour la commune sera de l'ordre de 60 %. Les lampadaires ont conservé leur belle apparence, car les mats et les crosses ont été conservés, seule la partie lumineuse a été changée et les globes de verres ont été supprimés. Les lampes ont une nouvelle couleur orangée, plus douce, choisie pour être moins agressive. Le flux lumineux est dirigé vers le sol pour éviter la pollution lumineuse du ciel et être plus respectueux de la faune et de la flore. Sa programmation a été revue, l'éclairage s'éteint à 23 heures et se rallume le matin à 6h00. Quelques luminaires isolés restent à installer, mais déjà vous pouvez profiter de ce nouvel éclairage plus économe, plus confortable et plus écologique.

Projet immobilier de centre village.

Le projet est proche de son aboutissement. Les livraisons des logements privés devraient commencer en mars prochain et celles des logements locatifs sociaux en juin. Il reste encore du travail à faire, les espaces verts notamment, mais aussi l'aménagement de la place publique avec ses deux commerces dont notre nouveau café-restaurant. Pour garantir leur destination, que le café-restaurant reste bien un café-restaurant dans le temps, la commune a obtenu de l'Établissement public foncier de la Haute-Savoie qu'il se porte acquéreur des locaux pour le compte de la commune. Cette formule est très avantageuse financièrement pour nous, car en investissant le quart du prix d'acquisition, la commune dispose de la garantie de la destination des locaux et de leur prise en charge par cet organisme qui assurera le financement de leurs aménagements intérieurs, la recherche de leurs exploitants, l'établissement et la gestion des baux professionnels ou commerciaux, l'entretien des locaux, etc.

Projet d'aménagement du stade en plaine ludique et sportive.

Le projet est actuellement en phase de préparation de la consultation des entreprises [DCE]. Les travaux commenceront en 2024. Nous avons obtenu des subventions de la région, de l'État et du Conseil départemental qui assureront plus de 70 % du coût des travaux.

Projet de supérette.

Ce projet est en panne pour les raisons que vous connaissez, l'obligation de fouilles archéologiques préventives, dont le coût ne permet pas l'équilibre financier du projet. Le promoteur reste en attente. Le projet immobilier est prêt. Les travaux commenceront quand une solution sera trouvée, nous nous y efforçons.

Projet de piétonnisation et de sécurisation du centre-village

Ce projet est en panne momentanément. Sa finalisation pose problème. Il ne peut être approuvé dans son rendu actuel. Nous travaillons à le sortir de l'impasse dans laquelle il est. Les travaux sont prévus pour 2025.

Projet de piste cyclable.

C'est un projet du Grand Annecy qui a pour objet d'équiper le territoire d'un



réseau de pistes cyclables. Nous avons obtenu que notre commune soit être équipée d'une piste cyclable aménagée en piste verte réservée aux vélos et aux piétons, en bordure de la RD5, du carrefour de la D1201 au carrefour des routes d'Annecy et de Quintal. Sa réalisation sera assurée et financée par le Grand Annecy. La commune aura à sa charge la partie centre village qui sera traité dans le cadre du projet de piétonnisation. La piste cyclable participera sur son parcours au ralentissement de la circulation sur la RD5. En effet ne pouvant se situer sur le même côté tout au long de son parcours, elle traversera le RD5 en plusieurs points qui seront aménagés en zone de ralentissement avec les équipements et la signalisation correspondante. Le carrefour de la Chiésaz et son arrêt de bus seront compris dans ces aménagements. Cette piste verte constituera une circulation piétonne continue et sécurisée de la RD1201 au centre village, répondant ainsi aux inquiétudes de nos habitants riverains de cette partie de la RD5.

Projet d'évolution de cantine scolaire en self.

Ce projet à plusieurs objectifs, il permettra d'accueillir plus d'enfants dans la cantine et dans le même temps de service, il apportera de meilleures conditions de travail au personnel et aura une fonction éducative pour les enfants. Aujourd'hui, les enfants s'installent tous ensemble pour un repas et sont servis à table à l'assiette, ce qui crée une situation où ils sont souvent en attente et chahutent le personnel qui s'épuise à les servir le plus rapidement possible de place en place. Avec le self, le personnel restera derrière un comptoir pour servir les enfants qui passeront avec leurs assiettes et iront s'installer à leur place. Les enfants seront occupés et responsabilisés en accomplissant leur propre service, responsabilisation qui présente aussi un aspect ludique. Les enfants adorent, disent les spécialistes que nous avons consultés. La décision reste à prendre, le conseil municipal devra décider de sa mise en place au début de l'année prochaine pour être rodé et pleinement opérationnel pour la rentrée de septembre 2024.

Projet d'un panneau lumineux d'information communal.

Ce panneau sera installé au centre-village, en face de la boulangerie. Commandé, il est en attente de livraison, son installation est liée aux aménagements piétonniers. Devant le retard pris par ces aménagements, son installation pourrait être anticipée.

Projet de caméra de police.

Ces caméras installées en divers points du village auront fonction d'aide aux enquêtes de police et d'effet dissuasif pour les auteurs potentiels de délits, comme les cambrioleurs et autres malfrats qui sachant que leur passage aura été enregistré ne s'attarderont pas dans notre commune. Le projet est actuellement en phase de recherche de subventions.

Remerciements et félicitations.

Un mot pour féliciter le comité des fêtes pour la très grande réussite des fêtes qu'il a organisé tout au long de cette année 2023 qui tous ont eu un très beau succès. Un grand merci à ses membres et aux bénévoles qui ont fait un travail énorme pour que nous vivions encore plus heureux dans notre beau village.

Félicitation aussi aux organisateurs de la superbe et très sportive course du KVA, le kilomètre vertical d'Annecy dont c'était la dernière ce 3 décembre dernier. Espérons que son succès bien au-delà des limites de notre commune soit générateur d'une reprise sous une forme ou sous une autre.

Avec une pensée particulière pour nos anciens à qui la commune, en votre nom à tous, offrira un petit colis de Noël pour leur dire que nos anciens, nos papys et nos mamies ont les aime !

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous,

Votre maire,



Conseils municipaux : les principales décisions

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Délibération débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du PLUI Habitat mobilités bioclimatique du Grand Annecy
- 2- Délibération approbation contrat fête du cheval 16/17 septembre 2023
- 3- Délibération attribution d'une subvention au FSE (Foyer Socio-Educatif) du Collège René Long (Alby/Chéran)
- 4- Délibération autorisant la signature d'une convention d'entretien et financière relative à la sécurisation du carrefour du Buisson sur la RD5
- 5- Questions diverses

Présents : Mesdames, Messieurs,
BOUVARD Bruno, CARRIER Max, CHARTON Jean-Marc, CHAUTARD Jean-Jacques,
JALLEAU FAURE Béatrice, LANOUX Marianne, LARRIEU Cécilia, LAVIGNE DELVILLE
François, MORET DAVOINÉ René, QUOUILLAULT Anita, TALLARON Luce.

Procurations :
Madame LIBERT-MENAGE Evelyne donne procuration à Madame Cécilia LARRIEU,
Madame MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine donne pour voir à Madame Marianne
LANOUX.

Excusés : AMARAL Philippe, CHOUMITZKY Olivier

Secrétaire de séance : Luce TALLARON

Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du PLUI Habitat mobilités bioclimatique du Grand Annecy

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 5216-5 ;

Vu l'article L 151-2 du code de l'Urbanisme qui dispose que le PLUI comporte un projet
d'aménagement et de développement durables (PADD);

Vu l'article L 151-5 du code de l'Urbanisme qui dispose que le PADD définit
Les orientations générales des politiques d'aménagement, équipement, urbanisme,
paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou
remise en bon état des continuités écologiques

Les orientations générales concernant l'Habitat, les transports et les déplacements, les
réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des
communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique
et les loisirs,
Et fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte
contre l'étalement urbain ;

Vu l'article L 153-12 du code de l'Urbanisme qui dispose qu'un débat a lieu au sein de
l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des
conseils municipaux des communes membres, sur les orientations générales du PADD ;



Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° 2018 / 342 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 28 juin 2018, prescrivant l'élaboration du PLUI Habitat déplacement ;

Vu la délibération n° DEL-2021-59 du Conseil communautaire du Grand Annecy du 25 mars 2021, apportant des compléments à la délibération de prescription du PLUI Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) ;

Considérant que le Grand Annecy, compétent en matière d'urbanisme, a prescrit l'élaboration du PLUI en y incluant, par souci de cohérence, les volets Habitat et Mobilités, qu'il a ensuite complétée en y ajoutant principalement la dimension Bioclimatique ;

Considérant que le PADD soumis au débat du Conseil municipal est cohérent avec les objectifs de ces deux délibérations, votées à l'unanimité ;

Considérant le projet de PADD diffusé à toutes les communes membres et à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation, et annexé à la présente ;

Le PADD est composé de 3 grands axes déclinés en 15 orientations :

Apaiser notre territoire : créer les conditions d'un aménagement et d'un développement soutenable répondant aux enjeux humains et climatiques

Orientation 1 : Répondre aux besoins des ménages et aux enjeux des transitions nécessaires

Orientation 2 : Renforcer et intensifier les pôles urbains et les proximités pour organiser l'agglomération du quart d'heure et l'irriguer par une mobilité multimodale

Ancrer nos modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver nos ressources à long terme

Orientation 3 : Réduire fortement la consommation foncière pour atteindre zéro artificialisation nette à l'horizon 2050

Orientation 4 : Préserver les sols naturels, agricoles et forestiers

Orientation 5 : Préserver et valoriser les trames vertes, bleues et noires dans et hors espaces urbanisés

Orientation 6 : Pérenniser la continuité du cycle de l'eau face au dérèglement climatique

Orientation 7 : Préserver et valoriser la richesse et la diversité des paysages et patrimoines, remarquables comme ordinaires

Orientation 8 : Assurer un développement répondant aux enjeux des transitions énergétique et écologique



Orientation 9 : Prendre en compte les risques dans les choix de développement et protéger la population des risques et nuisances

Piloter un développement économique, agricole et touristique responsable et durable

Orientation 10 : Renforcer la diversité des modes d'accueil des entreprises et des emplois

Orientation 11 : Accompagner le parcours résidentiel des entreprises

Orientation 12 : Adapter l'offre commerciale à l'évolution des modes de consommation

Orientation 13 : Assurer la pérennité du potentiel de production agricole et valoriser la production forestière

Orientation 14 : Améliorer les conditions d'accueil d'un tourisme responsable qui régule mieux ses activités et la fréquentation du territoire

Orientation 15 : Poursuivre le déploiement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il est proposé au Conseil municipal de :

ACTER la présentation des orientations générales du PADD puis la tenue, en séance plénière publique, d'un débat sur ces orientations.

DIRE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération et qu'il fait l'objet d'un procès-verbal annexé à la présente délibération, reprenant les échanges tenus lors du Conseil municipal.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois.

Autorisation signature du contrat avec JMP consulting pour la fête du cheval 16/17 septembre 2023

Monsieur le Maire présente le contrat n°02/01/2023 proposé par Jean-Marie PIQUET-JMP consulting concernant la fête du cheval qui aura lieu sur la commune les 16 et 17 septembre 2023.

Le coût total de cette manifestation s'élève à 15 000.00€. Le contrat précise les engagements de chacune des parties (commune, JMP consulting et SPK Events) sur l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat n°02/01/2023 avec JMP consulting

Pour : 8

Contre : 4

Abstention : 1

Demande de subvention du Foyer Socio-Educatif du collège René LONG

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Foyer Socio-Educatif du collège René LONG relative au financement des voyages scolaires des élèves de 3^{ème} du collège. Les voyages scolaires organisés sont en lien direct avec les programmes scolaires de 3^{ème}.



Conformément à la demande du Foyer Socio-Educatif du collège René LONG, Monsieur le Maire propose le versement d'une somme de 640.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ATTRIBUE la somme de 640.00€ au Foyer Socio-Educatif du collège René LONG

Pour : 8

Abstention : 1

Délibération autorisant la signature d'une convention d'entretien et financière relative à la sécurisation du carrefour du Buisson sur la RD5

Cette délibération est ajournée à la demande des élus pour manque de précision dans la convention sur le coût financier des entretiens. Des éléments devront être apportée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

La séance est levée à 21h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Approbation du PV du conseil municipal du 23 mai 2023
- 2- Délibération pour la limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- 3- Délibération pour l'approbation de la convention d'entretien du nouveau carrefour du Buisson
- 4- Délibération pour la convention de servitude avec ENEDIS pour l'opération « Jardins de la Vetaz »
- 5- Délibération autorisant l'achat d'une tondeuse tractée pour les services techniques
- 6- Délibération autorisant la demande d'une subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie (CADS) pour le projet de la plaine ludique et sportive
- 7- Délibération autorisant la demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour le projet de la plaine ludique et sportive
- 8- Délibération autorisant Monsieur le Maire à agir envers le GRAND ANNECY et le SIPA auprès du Tribunal Administratif de Grenoble pour la mise en œuvre des attributions de compensation de la commune en conformité avec la loi.
- 9- Délibération autorisant la commande d'une installation d'un système de vidéoprotection



Procurations :

Madame LIBERT-MENAGE Evelyne donne procuration à Madame Cécilia LARRIEU, Monsieur CHOUMITZKY donne procuration à Monsieur LAVIGNE DELVILLE François

Excusés : AMARAL Philippe

Secrétaire de séance : Luce TALLARON

Approbation du PV du conseil municipal du 23 mai 2023

Le projet de PV du 23 mai 2023 n'ayant pas été transmis aux membres du conseil municipal, l'approbation du PV est reportée au prochain conseil municipal.

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire de Viuz-la-Chiesaz expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversion de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 à L301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Convention d'entretien du nouveau carrefour du Buisson Route Départementale n°5

Monsieur le Maire présente la convention d'entretien et financière entre les mairies de GRUFFY, VIUZ-LA-CHIESAZ, LE GRAND ANNECY et le département de la HAUTE-SAVOIE relative à la sécurisation du carrefour du Buisson sur la Route Départementale n°5 (PR 7.790 à PR 8. 030). Cette convention a pour objet :



Définition des caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
Détermination de la maîtrise d'ouvrage
Répartition des charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

Convention de servitude avec ENEDIS pour l'opération immobilière « Jardins de la Vetaz »

Monsieur le Maire présente la convention de servitude proposée par ENEDIS concernant l'opération « Jardins de la Vetaz ». La servitude concerne la parcelle C516-CRET RIGOLET. Cette servitude établira à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 2 mètres, ainsi que ses accessoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

Délibération autorisant l'achat d'une tondeuse tractée pour les services techniques

Le conseil municipal souhaite ajournée cette délibération afin de demander de nouvelles offres de prix et définir les besoins exacts des agents techniques concernant la tonte des espaces verts de la commune.

Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour le projet de la plaine ludique et sportive

Monsieur le Maire rappelle que l'étude réalisé par LJM pour la réalisation d'une plaine ludique et sportive est en cours.

L'enveloppe financière globale du projet s'élève à 650 007€ HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet et précise que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a été sollicité pour un montant total de 120 001.00€. Monsieur le Maire précise qu'une première subvention a été accordée pour un montant de 45 841.00€ au titre de l'année 2022. Monsieur le Maire propose de demander le complément de la subvention au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Maire à demander la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité et à SIGNER tous les documents afférents à cette demande.

Demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour le projet de la plaine ludique et sportive

Monsieur le Maire rappelle que l'étude réalisé par LJM pour la réalisation d'une plaine ludique et sportive est en cours.

L'enveloppe financière globale du projet s'élève à 650 007€ HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet et précise que la région⁹



Délibération autorisant Monsieur le Maire à agir envers le GRAND ANNECY et le SIPA auprès du Tribunal Administratif de Grenoble pour la mise en œuvre des attributions de compensation de la commune en conformité avec la loi- Ester en justice

Monsieur le maire rappelle la démarche entreprise par la commune de Viuz-la-Chiésaz auprès du Grand Anancy pour que les attributions de compensation destinées au financement des compétences restituées par le Grand Anancy à la commune de Viuz-la-Chiésaz, lors de la fusion en 2017, soient versées directement à la commune de Viuz-la-Chiésaz en application de la loi et non pas reversées aux communes membres du syndicat du Pays d'Alby, comme le procède le Grand Anancy.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Viuz-la-Chiésaz avait adressé en 2017 un premier recours gracieux au Grand Anancy qui l'avait refusé et qu'elle a depuis fait appel à un conseil spécialisé en droit public pour reprendre cette démarche et qu'un deuxième recours gracieux adressé au Grand Anancy le 12 janvier dernier a fait l'objet d'un nouveau refus le 23 mai dernier.

Monsieur le maire considérant que le versement des attributions de compensation aux communes membres du syndicat constitue un abus d'autorité du Grand Anancy qui prive la commune de Viuz-la-Chiésaz d'attributions lui revenant et dont elle est seule à pouvoir décider de l'usage, propose que cette affaire soit portée devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour être soumise à l'appréciation du juge.

Monsieur le Maire demande en conséquence au conseil municipal de l'autoriser à porter cette affaire devant le Tribunal Administratif de Grenoble, de l'autoriser à entreprendre les démarches le permettant et à signer les pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

11 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE : Monsieur MORET DAVOINE René, Madame QUOUILAULT Anita, Madame TALLARON Luce

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice dans le contentieux avec le GRAND ANNECY et le SIPAS, devant le Tribunal administratif de Grenoble,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires.

Demande de subvention pour un système de vidéoprotection sur la commune auprès de la région Auvergne Rhône Alpes et du département de la Haute-Savoie

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023/24 du 02 mai 2023, autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Vu l'arrêté Préfectoral n° Pref-cabinet-BPA-2023/0337 en date du 16 juin 2023 autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection de neuf caméras sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose de réaliser les dossiers de demande de subventions auprès de la région Auvergne Rhône Alpes et auprès du département de la Haute-Savoie au titre DSIL/DETR.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possible auprès de la région Rhône Alpes et du département de la Haute-Savoie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes
DIT que les crédits sont inscrits au budget

La séance est levée à 23h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre, à vingt heures et six minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHARTON Jean-Marc (**CJM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MENAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), TALLARON Luce (**TL**).

Procurations :

Madame QUOUILLAULT Anita (**QA**) donne procuration à Madame TALLARON Luce, Monsieur CHOUMITZKY Olivier (**CO**) donne procuration à Monsieur LAVIGNE DELVILLE François, Monsieur MORET DAVOINE René (**MDR**) donne procuration à Madame LARRIEU Cécilia

Excusés : AMARAL Philippe (**AP**)

Secrétaire de séance : Luce TALLARON

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation des PV des conseils municipaux du 23/05/2023 et du 27/06/23 ;

Délibération pour la proposition de portage par l'EPF, présentation par M. ALCARAS et approbation convention et plan financier ;

Rôles et missions des élus ;

Délibération sur le tableau des effectifs / agents de la commune ;

Délibération sur l'autorisation de passer par une agence d'intérim pour le recrutement du personnel temporaire ;

Délibération autorisant la demande de subvention au titre du Plan de ruralité départemental pour la Plaine ludique ;



Délibération autorisant le changement du cabinet instructeur sur proposition de la commission urbanisme du 12/09/23 ;
Délibération autorisant l'achat d'une nouvelle tondeuse;
Aménagement des aires d'apport volontaires Vétaz H & B, Cimetière, Bâton N & S, La Livre, Champ du Loup ;
Bilan de la fête du dimanche 09/09/2023 ;
Bilan de la fête du dimanche 17/09/2023 ;
Proposition du planning des prochains conseils municipaux ;
Proposition du planning des prochaines commissions.

Approbation des PV des conseils municipaux du 23/05/2023 et du 27/06/23

Les projets de PV du 23 mai 2023 et du 27/06/23 n'ayant pas été transmis aux membres du Conseil Municipal, l'approbation des PV est reportée au prochain conseil municipal.

Délibération pour la proposition de portage par l'EPF, présentation par M. ALCARAS et approbation convention

LDF donne Le contexte de ce portage.

La présentation du portage, de l'EPF74 et de « la Foncière » est proposée par M.Alcara (support PowerPoint).

L'investissement de la commune est à hauteur de 25%.

L'EPF 74 aura la gestion des locaux commerciaux : occupants et baux.

La garantie de destination sera assurée par « La Foncière ».

La collectivité reste « décideur ».

Le portage se cale sur les besoins de la collectivité ce que ne fait pas les porteurs privés qui eux vont chercher des loyers hauts ex : assurance, banque.

Il y a un cahier des charges à monter pour le choix des activités commerciales.

Il faut forcément qu'il y ait des occupants afin de générer des recettes que la Foncière puisse récupérer les loyers.

Au bout de 20 ans le bien appartient à « la Foncière ».

En n'étant pas propriétaire la collectivité a beaucoup moins de responsabilités à gérer.

Au bout des 20 ans si la commune le souhaite elle peut faire un rachat des biens / locaux à hauteur de 75%.

Simulation sur 25 ans : 1/25ème du capital par an / pourcentage avec frais de portage et taux fixe de 2,7% par an / rémunération de l'EPF74.

Cette délibération est pour valider la mise en place du portage en donnant mandat à l'EPF74.

A la suite il faudra envisager une 2ème délibération sur la nature des activités économiques, sur la durée du portage, sur la vente ou l'achat à la fin du portage.

Le partenariat permet un accompagnement sécurisé avec un impact moindre sur les finances de la commune. Il peut y avoir anticipation de remboursement et cela sans aucun frais.

LC met tout de même en avant la problématique des parkings qui n'est pas statuée à ce jour. Et notamment la difficulté de faire changer un règlement de copropriété.



Compte-tenu d'éléments manquants cette délibération est reportée à une date ultérieure.

Rôles et missions des élus

Mme Levesque Solenn (LS), secrétaire générale, présente sous forme de slides les rôles et missions des élus.

Délibération sur le tableau des effectifs / agents de la commune

LS présente le tableau des effectifs et donne les explications nécessaires aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité à compter du 01/09/2023, l'inscription au budget des crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent et à veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 19/09/2023.

Délibération sur l'autorisation de passer par une agence d'intérim pour le recrutement du personnel temporaire

LS explique le processus: déposer le poste sur le site officiel <https://www.emploi-territorial.fr/accueil> sans retour de candidature, déposer le poste sur le site de Pôle emploi <https://www.pole-emploi.fr/accueil/> sans retour de candidature, faire une demande au CDG74 pour une demande d'emploi temporaire avec un retour officiel écrit du CDG74 mentionnant qu'ils n'ont aucun candidat à nous proposer nous pouvons passer par une agence d'intérim.

LDM lit le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour:

APPROUVE le recours à des agences d'intérim pour pallier les absences d'agents du service scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif et notamment des contrats avec des sociétés d'intérim agréés.

Délibération autorisant la demande de subvention au titre du Plan de ruralité départemental pour la Plaine ludique

LDF lit le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

APPROUVE le projet pour un montant de 650 0007 TTC, le projet de financement de la Plaine ludique et la sollicitation d'une subvention au titre du Plan de ruralité départemental pour un montant de 73 160 euros TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.



Délibération autorisant la mise aux normes des jeux d'enfants du centre village

Les élus valident la nécessité de remettre aux normes les jeux d'enfants du centre village.

LDF présente les différents devis de 2 sociétés. Compte-tenu de la somme conséquente demandée les élus font le choix de borner à 20 000 euros TTC cette remise aux normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

APPROUVE de réaliser les travaux de remise aux normes des jeux de l'aire du centre village et la validation du chantier pour la remise aux normes et le complément pour un montant de 20 000 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération autorisant le changement du cabinet instructeur sur proposition de la commission urbanisme du 12/09/23

LDF lit le projet de délibération. Ce dernier explique que le cabinet instructeur actuel nous met en difficulté et ne gère pas correctement les dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

DECIDE de mettre fin à la convention qui lie la collectivité et la SARL EFU.

AUTORISE Monsieur le Maire à rechercher d'autres prestataires et faire établir des propositions commerciales.

Délibération autorisant l'achat d'une nouvelle tondeuse

LDF explique les besoins des agents du service technique sur la nécessité d'une nouvelle tondeuse professionnelle. Ce dernier propose les différents devis des prestataires et lit le projet de délibération.

CM n'est pas favorable à un achat aussi onéreux.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à 13 voix pour et une voix contre de CM :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise VAUDAUX pour une tondeuse autoportée KUBOTA G26H pour un montant de 22 465.20 euros TTC.

Aménagement des aires d'apport volontaires Vétaz H & B, Cimetière, Bâton N & S, La Livre, Champ du Loup

LDF présente des documents cadastraux afin de faire visualiser au Conseil les aménagements à venir des aires d'apport volontaires.

Bilan de la fête des Arts du samedi 09/09/2023

LDF fait un retour très positif. Il sera question d'un bilan plus poussé avec Dominique Brozzoni sur un Conseil Municipal ultérieur.



Bilan de la fête du cheval du dimanche 17/09/2023

LDF fait un retour très positif.

Certains élus ne sont pas satisfaits de la prestation notamment en termes de communication aux administrés et contestent des factures.

Proposition du planning des prochains conseils municipaux et proposition du planning des prochaines commissions

Les plannings sont envoyés aux élus pour validation.

La séance est levée à 23h15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre, à vingt heures et neuf minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHARTON Jean-Marc (**CJM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MENAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLAULT Anita (**QA**), TALLARON Luce (**TL**).

Procurations : Monsieur AMARAL Philippe (**AP**) donne procuration à Monsieur LAVIGNE DELVILLE François

Excusés :

Secrétaire de séance : Luce TALLARON

L'ordre du jour sera le suivant :

Délibération autorisant une convention d'engagement dans la démarche ABC Bauges 2023

Délibération d'un avenant à la convention séjours de vacances avec la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie pour l'année scolaire 2023/2024

Délibération autorisant le passage à la M57 et à la dissolution du budget annexe du périscolaire dans le budget principal

Délibération validant la participation financière aux activités pour les jeunes habitants de Viuz-La-Chiésaz de 3 à 17 ans pendant les périodes de vacances scolaires de l'année scolaire 2023/2024

Délibération d'un avenant au règlement de la garderie suppression des goûters et modification tarifaire



Délibération autorisant le passage à la paie à façon avec le CDG74

Délibération validant la motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sur Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Association Alby Joie Alby joue.

Question diverse :

Arrêté de circulation changement du carrefour avec dépose d'un panneau Stop et d'un traçage au sol

Arrêté de voirie avec disparition de 2 places de parking

Arrêté de voirie avec création d'une zone bleu et traçage

Mise en disponibilité d'un agent et dépôt du poste pour un recrutement

Validation du choix du lettrage de la mairie et l'école et du devis

Approbation des PV des conseils municipaux du 23/05/2023 et du 27/06/23

Les PV des conseils municipaux du 23/05/23 et du 27/06/23 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération autorisant une convention d'engagement dans la démarche ABC Bauges 2023

La convention ainsi que toutes les annexes du projet ABC parc des Bauges ont été envoyées aux élus.

LM donne un complément d'informations:

- 14 communes ont été retenues et le projet est validé,
- 2 animations scientifiques par commune,
- 1 intervention à destination du public scolaire et 1 intervention tout public,
- le projet est sur 2 ans,
- les 2 actions pour la commune de Viuz sont les libellules et les oiseaux,
- la commune s'engage à verser la somme de 3 344 euros TTC pour sa participation

LDF lit le projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de s'engager dans le projet ABC Bauges 2023, de valider les actions identifiées dans le dossier de candidature, de participer à l'autofinancement du projet à hauteur de 3 344 euros TTC, de désigner Mme LANOUX Marianne comme élue référente du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Délibération d'un avenant à la convention séjours de vacances avec la fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie pour l'année scolaire



2023/2024

LDF lit le projet de délibération qui est une continuité à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant.

Cette dernière ne peut pas être validée pour le moment étant donné que l'association n'a pas fourni la nouvelle convention.

Délibération autorisant le passage à la M57 et à la dissolution du budget annexe du périscolaire dans le budget principal

LDF explique que compte tenu de l'évolution du référentiel de gestion communale il est obligatoire de passer à la M57 au 31 décembre 2023. Le comptable public avait émis un avis favorable à la M57 abrégé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le passage à la M57 au 31 décembre 2023.

Mme Levesque Solenn (LS) explique que dissoudre le budget annexe du périscolaire dans le budget principal permettrait une facilité de gestion comptable. Explication de simplifier la gestion comptable sur un seul compte principal.

TL questionne le conseil sur la lisibilité après dissolution de ce budget.

Il est envisagé de générer un codage simple afin de rendre lisible ce budget avec l'aide du comptable du CDG74.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la dissolution du budget annexe du périscolaire dans le budget principal.

Délibération validant la participation financière aux activités pour les jeunes habitants de Viuz-La-Chiésaz de 3 à 17 ans pendant les périodes de vacances scolaires de l'année scolaire 2023/2024

LDF lit le projet de délibération qui est une continuité à l'année précédente.

FB propose de produire une information auprès des familles avant chaque vacance scolaire afin de vulgariser la part de remboursement que prévoit la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la prise en charge financière aux activités pour les jeunes habitants de Viuz-la-Chiésaz de 3 à 17 ans pendant les périodes de vacances scolaires de l'année scolaire 2023/2024.

Délibération d'un avenant au règlement de la garderie suppression des



goûters et modification tarifaire

LS explique pourquoi il est préférable d'arrêter de proposer un goûter aux enfants sur le temps périscolaire :

- les normes HACCP (nous ne garantissons pas la traçabilité alimentaire, ni les normes d'hygiène)
- la nourriture est sortie du réfectoire et déplacée dans un autre bâtiment (ce qui est contraire aux règles élémentaires des normes HACCP),
- les quantités ne sont pas suffisantes pour certains enfants,
- la qualité alimentaire n'est pas possible à mettre en place,
- la variabilité de l'offre n'est pas possible à mettre en place,
- l'impact financier de ce goûter pèse beaucoup dans l'équilibre comptable d'un service déjà à perte pour la commune.

Il est donc proposé d'arrêter de proposer ce goûter et de permettre de faire baisser la tarification de l'heure de garderie en passant de 3 euros de l'heure à 2.80 euros de l'heure.

FB demande à ce qu'un courrier soit rédigé à l'attention des familles afin qu'ils prennent connaissance de ce changement. Il sera produit en version papier et également déposé sur le portail famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'arrêt des goûters et la baisse tarifaire de l'heure de garderie.

Délibération autorisant le passage à la paie à façon avec le CDG74

LDF explique que le passage à la paie à façon auprès du CDG74 apporterait un garde-fou afin de ne plus faire d'erreurs sur le traitement des salaires du personnel et des adjoints compte tenu de l'évolution rapide des textes et documents.

Cela donnerait un cadre législatif à cette gestion et limiterait les erreurs sur les carrières des agents.

Des documents explicatifs fournis par le CDG74 ont été envoyés aux élus afin de mettre en avant l'intérêt de recourir à cette externalisation.

Il est annoncé en projection comptable un coût de **2772 euros** pour l'année dans le cas où tout le personnel permanent serait recruté.

La paie à façon sera mise en place pour le temps nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le passage à la paie à façon auprès du CDG74 à compter du 01/01/2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CDG74 et de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Délibération validant la motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sur Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030



LDF lit le projet de délibération.

Les élus se questionnent sur l'impact financier éventuel.

La délibération a pour seul objectif de soutenir les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur à déposer leur candidature pour les JO de 2030 sans demande financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte la motion présentée en soutenant pleinement la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur pour les jeux olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.

Délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Association Alby Joie Alby joue

LM présente l'Association Alby Joie Alby Joue, la convention et les spécificités de l'Association qui domiciliée sur Alby interviendra gratuitement sur la commune de Viuz à raison de 2 fois par mois.

TL demande à ce que soit modifier la délibération sur le règlement des associations prise en 2021 afin d'être cohérent avec cette validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Association Alby Joie Alby Joue.

Questions diverses

Arrêté de circulation changement du carrefour avec dépose d'un panneau Stop et d'un traçage au sol dans la rue de Monticon

QA n'est pas favorable à ce panneau. Elle ne valide pas la vitesse importante et l'incivilité des automobiles dans cette rue étant elle-même habitante.

CLD n'est pas de son avis.

FLD se positionne en tant que responsable de la sécurité de la commune et valide la nécessité de la pose de ce panneau ainsi que le traçage au sol.

Arrêté de voirie avec disparition de 2 places de parking

Ils ne sont pas favorables à cette suppression au profit d'Edifim sans compensation par deux autres places de stationnement ou une compensation financière.

Ils souhaitent reporter cela.

Arrêté de voirie avec création d'une zone bleu et traçage

Les élus ne sont pas favorables à un stationnement en zone bleue sur la place carrée. Ils n'ont pas identifié ce besoin actuellement.

Ils souhaitent attendre la livraison du projet Bâton pour identifier ou non l'intérêt de cet espace en zone limitée.

Pour la suppression des deux places de parking de l'espace public lié au projet bâton

Mise en disponibilité d'un agent et dépôt du poste pour un recrutement d'un agent



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre, à vingt heures et onze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiésaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), BOUVARD Bruno (**BB**), CARRIER Max (**CM**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MENAGE Evelyne (**LME**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), MORET DAVOINE René (**MDR**), TALLARON Luce (**TL**).

Procurations : Monsieur CHARTON Jean-Marc (**CJM**), donne procuration à Monsieur AMARAL Philippe, Madame LANOUX Marianne (**LM**) donne procuration à Monsieur LAVIGNE DELVILLE François, Madame LARRIEU Cécilia (**LC**) donne procuration à Monsieur BOUVARD Bruno, QUOUILLAULT Anita (**QA**) donne procuration à Madame TALLARON Luce.

Excusés :

Secrétaire de séance : Luce TALLARON

L'ordre du jour sera le suivant :

Délibération pour la proposition de portage concernant l'acquisition des parcelles : C279 et C280 situées au centre du village dans la perspective de la création d'une salle polyvalente ;

~~Budget principal : Décision Modificative n°1~~

Questions diverses

Délibération pour la proposition de portage concernant l'acquisition des parcelles : C279 et C280 situées au centre du village dans la perspective de la création d'une salle polyvalente

LDF donne l'enjeu de la discussion : la volonté ou non à se porter acquéreur des 2 parcelles mentionnées.

Ce dernier présente les documents cadastraux et les vues aériennes afin de visualiser les parcelles concernées.

Il identifie que les parcelles résultent de la vente de succession de la famille Moret-Davoine.

Monsieur le Maire énumère les arguments suivants :

- la très bonne situation des biens au cœur du village,
- l'absence d'autre bien foncier à venir dans cette zone,
- l'augmentation de la population corrélée aux besoins de cette dernière,



- la nécessité d'un lieu de culture,
- la viabilité financière de la commune,
- la faisabilité donnée par le cabinet d'architecte de rester sur l'existant sans destruction et de réhabiliter le local,
- la conservation de l'emprise au sol

Par ailleurs, il informe que le principe d'acquisition se ferait par la saisie à l'EPF74, aidant dans les procédures, qui portera le projet.

LDF projette le projet « Hangar » en salle polyvalente permettant :

- des activités sportives et ou culturelles pour l'école,
- des activités sportives et ou culturelles plus adaptées aux associations de la commune,
- des événements ponctuels culturels,
- des rassemblements en grand groupe (réunions, séminaires, conférences, formations ...) et pouvant être louée,
- des activités pour les enfants, jeunes sur les vacances,
- un équipement de proximité à la population,

L'emprise totale est de 1645m² dont 450m² pour la structure couverte.

Dans un second temps sera étudié les propositions financières et les modalités d'acquisition.

MDR exprime son refus à ce projet. Il verbalise que sa famille se fait léser dans cette affaire. Il émet un avis défavorable. Au vue de la réunion PLUIHMB avec le Grand Annecy de la semaine dernière il avance qu'il est plus souhaitable que le foncier soit tourné vers de l'habitat.

LDF explique que ce ne sont pas les besoins de la commune avec déjà la livraison des 80 logements du projet Bâton, du projet de la supérette et des logements attenants.

Il souhaite que la commune soit raisonnable en termes d'urbanisation afin de conserver son identité première de village malgré la pression immobilière du Grand Annecy.

MDR questionne le conseil municipal sur les nuisances sonores et les conséquences d'une salle polyvalente située à proximité de logements individuels.

LDF rassure sur les travaux de réhabilitation et d'insonorisation qui seront prévus sur ce type de local. Il explique également que le portage par l'EPF74 ne peut se faire qu'avec un « projet donné »

TL demande s'il est question d'un achat sur valeur du bien ?

LDF informe que l'avis des domaines a été saisi et que l'acquisition se fera au prix annoncée.

LC par le biais de BB se dit favorable à l'acquisition sous couvert de la conservation du hangar.

LDF rassure que c'est justement le cœur du projet de garder le bâtiment existant.

CO avance que cela serait une belle opportunité et une projection sur l'avenir des besoins de la population.

MDR ne peut pas participer au vote étant en conflit d'intérêt sur cette délibération **21**



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à 14 voix pour :

CONFIRME son intérêt stratégique de disposer de la maîtrise foncière des parcelles cadastrées section C n°279 et n°280, situées en centre-village.

Questions diverses

LDF montre différents documents cadastraux à l'assemblée.

Un chiffrage est en cours pour le bornage du chemin rural auprès d'un géomètre à hauteur de 3500 euros compte tenu des limites et dimensions.

Il informe également qu'un projet de piste cyclable se met en route portée par le Grand Annecy pour une enveloppe de 1M d'euros. L'axe de circulation a été classé en axe structurant sur 2600m de la 1201 au carrefour de Quintal.

Les élus se questionnent sur la pertinence de ce tracé. Ils avaient déjà travaillé auparavant sur un tracé plus sécurisé et moins roulant. Ils souhaiteraient que cela soit revenu avec le Grand Annecy.

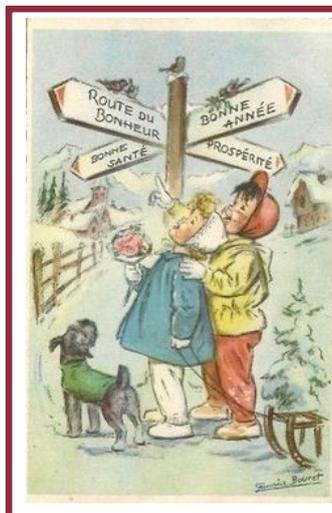
Par ailleurs FLD informe qu'une pétition a été déposée par les riverains de La Chiésaz sur la vitesse excessive sur la RD5 ainsi que la dangerosité du dépôt bus le soir.

Il est avancé que le projet de piste cyclable solutionnerait une partie de la problématique et par ailleurs il est validé de tous le fait d'envisager la pose d'un feu comportemental.

Un administré a fait la demande de matérialiser avec un panneau le passage piéton de l'abri bus du centre village (sous le parking du bas de la mairie).

FB relance la possibilité de poser une signalétique en forme de crayons qui avait déjà été avancée.

La séance est levée à 22h01.



**Monsieur le maire, ses adjoints
et conseillers municipaux vous
invitent à la cérémonie des
vœux le vendredi 12 janvier
2023 à 18h00 à la mairie**



SNU : Service National Universel

Le déploiement du service national universel (SNU) continue sa montée en puissance avec l'inscription d'environ 40 000 jeunes volontaires en 2023, dont 466 Haut-Savoiards.

Le SNU se compose de 3 phases.

1. Un **séjour de cohésion** de 12 jours en collectif, dans un autre département
2. Une **mission d'intérêt général** de 84h à initier dans l'année qui suit, près de chez eux
3. Un **engagement volontaire** (facultatif) de 3 mois ou plus, en France ou à l'étranger (service civique, volontariat international, réserve civique, sapeur-pompier volontaire ou bénévolat)

Il propose aux adolescents de nationalité française, âgés **de 15 à 17 ans**, de participer à un séjour de cohésion visant 4 objectifs :

- Faire vivre les valeurs et principes républicains
- Développer une culture de l'engagement
- Renforcer la cohésion nationale

Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Cette première étape qu'incarne le séjour de cohésion est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en collectivité, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

En 2024, les dates de séjours de cohésion seront :

- Ø **du 19 février au 2 mars**
- Ø **du 15 au 27 avril**
- Ø **du 17 au 28 juin**
- Ø **du 3 au 15 juillet**

Vous êtes invités à relayer ces éléments auprès des jeunes de vos territoires par l'intermédiaire de vos services, de vos bulletins municipaux, de vos affichages publics ou toute autre forme de communication qui vous semblerait adaptée. Les inscriptions sont ouvertes et à réaliser sur le site officiel du SNU : www.snu.gouv.fr qui regroupe également toutes les informations utiles.

POURQUOI S'ENGAGER ?

- Agir très concrètement pour une société plus solidaire
- Vivre une expérience humaine collective
- Être utile aux autres
- Connaître les formes d'engagement
- Donner du sens à votre action



90 000 jeunes l'ont déjà vécu !

9 participants sur 10 sont satisfaits de leur séjour de cohésion*.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur snu.gouv.fr
#SNU2024

*Enquête 2022 et 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE



#SNU2024
POUR MOI, POUR LES AUTRES, POUR LA FRANCE.

Vous avez entre 15 et 17 ans en 2024
Rejoignez l'équipe SNU
snu.gouv.fr





La bibliothèque

Chers Viulans,

L'automne s'achève et l'hiver commence à la bibliothèque.

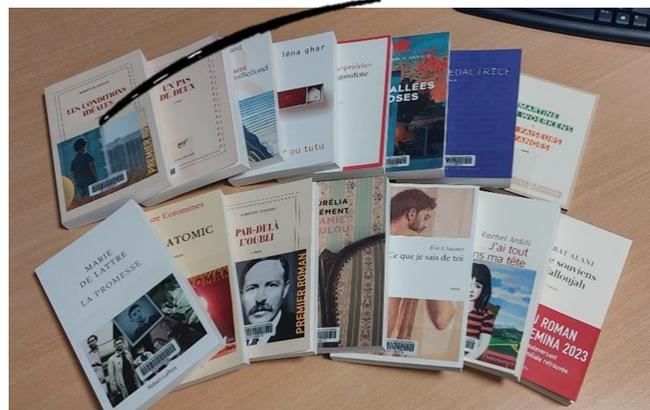


Pour cette transition, la bibliothèque a accueilli Isabelle JACQUET-FRANCILLON pour une séance de dédicaces samedi 25 novembre. Elle nous a proposé son dernier livre pour enfant : « **Le petit roi des poissons** ». **MERCI** Isabelle.



Pour cet hiver, les bénévoles de la bibliothèque vous proposent de nouveaux romans dans le cadre de notre participation au **Festival du 1^{er} Roman**. Au chaud, sous un bon plaid, devant la cheminée, vous pourrez vous faire plaisir et vous détendre. Venez vite les découvrir et partager votre avis avec d'autres. Pour cela, rapprochez-vous d'un bénévole et faites-lui part de votre souhait de rejoindre le groupe de lecture. L'objectif est d'échanger tous ensemble et de choisir vos 3 ouvrages préférés parmi la sélection de cette année.

FESTIVAL DU PREMIER ROMAN



Texte Delphine ADAM



RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE :

MARDI : 16h30 – 18h30

TOUS LES MERCREDIS : 10h00 – 11h30

SAMEDI : 9h00 -12h00





UNE SOIREE DE NOEL A VIUZ

LE VENDREDI 15 DECEMBRE

Les associations de Viuz-La-Chiésaz se rassemblent pour vous proposer une soirée de fêtes inoubliable.



Comité des fêtes
Viuz la Chiésaz

PROGRAMME DES FESTIVITES DE 16h30 à 21h00

Le RDV des gourmands : dès la sortie de l'école, le Sou des écoles vous attend. Vous pourrez vous réchauffer et vous retrouver autour d'un chocolat chaud et de gâteaux pour votre goûter.

Marché de Noël (à partir de 16h30) : cette année, une quinzaine d'exposants proposeront une offre diversifiée. Ils raviront vos yeux grâce à leur travail.

DECO

BIJOUX

CHOCOLATS

FOIE GRAS

MIEL

TISANES

POTERIE

JEUX

Et plein d'autres beaux produits



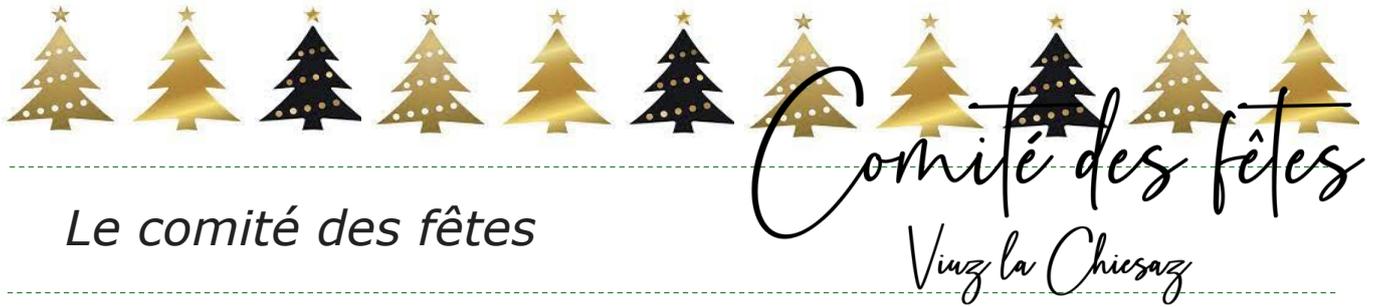
Pour vous accompagner dans la découverte de ces artistes locaux, vous pourrez déguster un délicieux vin chaud et savourer les douceurs sucrées, le tout préparé par le Sou des écoles. Il sera aussi possible de vous restaurer auprès de notre artisan traiteur avec une tartiflette.

Contes de Noël : notre Mère Noël attendra petits et grands à la bibliothèque pour une lecture de contes de Noël. RDV à 17h30 pour la première lecture et 18h00 pour la deuxième.

La Musique sera également au rendez-vous, offerte par le Comité des Fêtes. Ambiance Piano Bar...;0)

Surprise de Noël : il faudra venir pour la découvrir....





Le comité des fêtes

La Yaute Party enflamme Viuz la Chiesaz : Une nuit de folie et de festivités endiablées

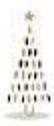
Le 18 novembre 2023 restera gravé dans les mémoires des habitants de Viuz la Chiesaz, alors que le village a été le théâtre d'une soirée épique, la toute première Yaute Party. Organisée de main de maître par le comité des fêtes local, cette soirée a été bien plus qu'un simple événement : c'était un véritable festival de musique, de convivialité et de saveurs. Dès son ouverture à 19 heures, l'atmosphère électrisante a pris d'assaut chaque recoin du village. Les festivités ont été lancées par le groupe Rétro Viseur, transportant la foule dans une frénésie nostalgique et de fête. Mais le clou du spectacle était sans conteste la présence du légendaire DJ Matafan, le musicien local adulé, qui a fait exploser le dancefloor avec ses tubes enflammés. De la première à la troisième partie de la soirée, la musique a été la compagne inséparable des festivités, résonnant à travers les ruelles jusqu'à tard dans la nuit. Cependant, ce n'est pas seulement la musique qui a volé la vedette ce soir-là. Les bénévoles dévoués du comité des fêtes se sont occupés de chaque détail, assurant un service impeccable derrière le bar, offrant boissons et en-cas à une foule investie. N'oublions pas la fameuse tartiflette, délice local, qui a conquis les papilles des convives et ajouté une touche savoureuse à cette soirée mémorable. La Yaute Party a été un triomphe retentissant pour le comité des fêtes, avec une affluence si massive que la billetterie affichait complet bien avant le début des festivités. Une preuve indéniable que cet événement était non seulement





attendu, mais également plébiscité par tous. Au-delà de la musique et des délices culinaires, la Yaute Party a incarné l'esprit de camaraderie et de célébration de la culture locale. Elle a réuni les habitants dans une ambiance de fête et de partage, créant des souvenirs impérissables pour tous ceux qui y ont participé. Texte Evan MARTIN





Le sou des écoles

Le sou des écoles est de retour cette année avec un nouveau bureau : Thierry Mahé (Président), Sébastien Gaido (Vice-Président), Aurélie Abbonen (Trésorière), Amélie Paviet (Vice trésorière), Julie Maisonnier (Secrétaire), Aurélie Sahuc (Vice-secrétaire).

Nous tenons tous à saluer et remercier Ségolène Laperrousaz et Nathalie Fuselier qui ont été dévouées pendant de nombreuses années au Sou des écoles.

Cette année est encore chargée de jolis projets : le goûter Halloween (qui a eu lieu le mardi 31 octobre), le Kilomètre verticale, le repas de Noël, une chasse aux œufs pour Pâques, le carnaval ou encore la fête de l'école.

Ce 2 décembre, vous avez peut-être remarqué tous ces coureurs sautillants sur place pour se réchauffer afin d'affronter la neige et le froid avant leur ascension pour le kilomètre vertical, dont la course prend son départ au cœur du village jusqu'au sommet du Semnoz. Cette course est organisée magistralement par Lavy des cimes et sonne cette année sa dernière édition. A cette occasion nous avons pu proposer un point de vente de boissons chaudes et de gâteaux pour réconforter ces courageux coureurs.

Les bénévoles ainsi que les familles impliquées dans la confection des gâteaux, ont ajouté une touche chaleureuse à cet événement hivernal.

Nous profitons de cet article pour remercier Lavy des Cimes de nous avoir permis de nous joindre à eux toutes ces années pour cet évènement.

Le froid qui s'est installé sur la commune annonce également l'arrivée des fêtes de fin d'année ! Si vous souhaitez commander le sapin de Noël du Sou, il est encore temps. Cette année, nous avons fait appel à la Maison Pugin pour vous proposer un large choix de sapins de qualité.

Plus d'informations sur :

<https://maisonpugin.odoo.com/coupon/SOU-VIUZ-2023?r=%2Fshop>

Vous bénéficiez d'une réduction de 10% grâce au code : SOU-VIUZ-2023.

On se retrouve le vendredi 15 décembre pour un goûter à partir de 16h30 sous le préau de l'école suivi d'une croziflette (repas sur réservation uniquement).

A très vite. Texte Julie Maisonnier





Viuz Animation Loisirs



Pour cette saison 2023-2024, ce sont 21 activités qui vous sont proposées par l'association VAL (Viuz Animation Loisirs).

Pour les enfants, les inscriptions pour le VTT et le théâtre comique ont été prises d'assaut. Nous proposons également cette année des cours de dessin et d'arts créatifs. Le lundi, les enfants peuvent pratiquer la sophrologie avec Maddy. Les cours de danse avec Corinne sont passés au jeudi soir avec une séance pour les 4-6 ans et une autre pour les 7-11 ans.

Les adultes ont la possibilité de faire des activités :

- sportives (Cross training, stretching et total body)
- de danses (Danses africaines, zumba)
- de bien-être (sophrologie, Tai Chi chuan, yoga)
- d'expression (arts créatifs, couture, dessin)



Les cours de ski vont reprendre le mercredi 10 janvier, suivi de 6 autres cours (17, 24 et 31 janvier, 7 Février, 13 et 20 mars). Les départs se font en bus du parking du cimetière de Viuz La Chiesaz. Les inscriptions sont déjà ouvertes sur le site www.viuz-animation-loisirs.fr.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.
L'équipe VAL



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		10h00 - 11h30 ▲ Bibliothèque			9h30 - 11h00 ● Tai-chi-chuan Ados, Adultes 9h00 - 12h00 Bibliothèque
	16h30 - 17h45 ● Théâtre comique 6 à 11 ans	14h00 - 18h00 * Ski & Snowboard À partir de 6 ans révolus	16h30 - 17h30 ● Arts Créatifs 3 à 10 ans		
16h30 - 18h00 * VTT 7 à 10 ans	16h30 - 18h30 Bibliothèque	14h30 - 15h30 * Skate-board 7 à 15 ans	16h30 - 17h30 ● Éveil à la danse 4 à 6 ans		
18h30 - 19h30 ● Sophrologie A partir de 9 ans	18h00 - 19h00 ● Dessin 8 à 12 ans	18h30 - 19h30 ● Zumba Ados & Adultes	17h35 - 18h35 ● Danse moderne 7 à 11 ans	dernier vendredi du mois 17h30 ● Cinébus Enfants	
19h00 - 21h00 ▲● Couture Ados, Adultes	18h30 - 19h30 ● Cross training Ados & Adultes	19h30 - 20h30 ● Total Body Ados & Adultes	18h45 - 19h45 ● Yoga Ados, Adultes		
19h45 - 21h00 ● Danses Africaines Ados & Adultes	19h45 - 20h45 ● Sophrologie Ados, Adultes	19h00 - 20h30 ● Dessin Ados & Adultes	19h30 - 20h30 ● Arts Créatifs Adultes	dernier vendredi du mois 20h30 ● Cinébus Adultes	

Public

- Adultes
- Enfants
- Pour Tous

Lieu

- Salle de catéchisme
- Salle de motricité
- Salle de garderie

* Ski & Snowboard : 7 cours à partir de janvier

Skate-board et VTT : 1er et 3ème trimestre uniquement

▲ Semaine Impaire uniquement

FACILE ET RAPIDE !
Inscrivez-vous directement en ligne en payant par CB



Culture

jour
de fête

Retour en images

Reportage photos de
Noémie Saladon jeune
Viulane



Jour de Fête est un Projet porté par l'Association relais CINEBUS VAL

Jour de Fête est un hommage rendu à Claude Bataille viulan membre fondateur de CINEBUS. Cet événement comprend deux expositions de Praximage mis en place en partenariat avec la Bibliothèque de Viuz. La performance Focale, le Moment musical, le Théâtre au Hangar, la Projection Plein air du film de Tati, la restauration.

A la bibliothèque et à la garderie



L'association PRAXIMAGE a été créée par Claude Bataille, il y a près de 25 ans. Passionné par les appareils cinématographiques, il a découvert le monde du pré-cinéma et des Lanternes magiques dont il a entrepris de transmettre les secrets. Sa fille Sophie Bataille poursuit sa démarche, et la développe.

Sophie Bataille dirigeant son atelier Fabrication de Jouets Optiques en partenariat avec Marie Bouvier.

Au Hangar Moret Davoine

4 jours avant la fête, installation technique
par Claude BROZZONI et EMMA GUERARD



Œuvre collective de Nathan Willerval & Alexandre Saladon jeunes plasticiens viulans. **Focale** s'articule entre les recherches plastiques d'Alexandre, l'utilisation de matières naturelles de Nathan et la proposition formelle évoquant un système optique liée à la passion de Claude Bataille.



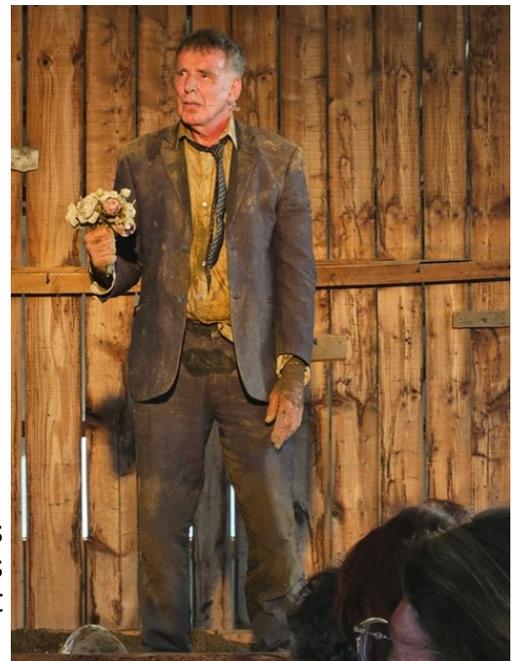
Musique : Claude Gomez musicien compositeur évoque 3 compositeurs de musique de Film

Théâtre : *L'homme qui plantait des arbres* de Jean Giono
par la Cie Brozzoni



Photos du spectacle : Marlène Portier de Bellair

La Cie Brozzoni crée des spectacles d'auteurs classiques et contemporains, des événements culturels dans les villes et quartiers de France et anime des formations d'Art dramatique.



Ce projet a été imaginé et mis en place par Dominique Vallon pour l'association Relais Cinébus VAL. Dominique a été épaulée par Nadine Depollier et par le collectif Cinébus VAL : Yves et Marie-Anne Willerval, Nadia Portier de Bellair, Anita Simonin, Corinne Peltier, Corinne et Christian Doux, Christophe Saladon, Cécilia et David Larrieu, Sylvie et Tom Bouvard (fléchage / montage / démontage / soutien à Praximage / caisse pour la Boîte à Déjeuner / ménage des salles prêtées par la Ville). Elle s'est associée à Sophie Bataille responsable de Praximage et Marie Bouvier responsable de la Bibliothèque de Viuz-la-Chiésaz assistée de bénévoles de la Bibliothèque: Delphine Adam, Martine Dufour-Fontaine, Marie Lanoux, Odile Vittet, Claude Gomez musicien compositeur, Nathan Willerval & Alexandre Saladon plasticiens, la Boîte à Déjeuner Annecy, la Graphiste Laëtitia Bolatto Annecy ont été associés au projet *Jour de Fête*. L'association a fait appel au soutien artistique, administratif et technique de professionnels de la Cie Brozzoni qui fonctionne grâce aux soutiens du Conseil Départemental 74, de la Ville Annecy, de la Région Rhône-Alpes et qui a été représentée par Virginie Bellaïche administratrice, coordinatrice, Emma Guérard responsable technique, Alexandre Saladon machiniste, aide à la communication, Claude Brozzoni metteur en scène, Christian Lucas Comédien, Pipo Gomes régisseur son, Noémie Saladon aide à la communication, reporter photographe et prêt du matériel lumière et samias de Bonlieu Scène nationale Annecy. Avec CINEBUS. Avec le soutien financier, technique et logistique de la Ville de Viuz-la-Chiésaz.



L'école

La cérémonie du 11 Novembre 2023 - Viuz-La-Chiésaz -
avec Monsieur le Maire de Viuz

Deux enfants et une représentante de la mairie ont cité les noms des combattants de notre village morts pour la France.

Trois élèves ont lu " bleuets et coquelicot ", un texte sur le rapport des bleuets et des coquelicots avec la guerre de 1914 - 1918.

Monsieur le maire a lu son discours ainsi que le président des anciens combattants. Le monsieur que l'on peut apercevoir au côté du maire était lui, chargé de présenter la cérémonie.

Les élèves de l'école ont chanté la Marseillaise de Rouget de Lisle accompagnés des musiciens de l'Harmonie de Gruffy.

Et, à la fin de la cérémonie, les élèves ont distribué dans le public des galets sur lesquels ils avaient peint des coquelicots et des bleuets. Les gens étaient très contents.

Après, tout le monde a été invité à se rendre dans la salle de la cantine où il y avait un buffet rempli de bonnes choses à manger.

Et c'est ainsi que se termina cette cérémonie du 11 Novembre !!!

Gabriel Gaido / Julia Gammeri / Victoria Balland(CM2)





Objets trouvés

A RECUPERER EN
MAIRIE DURANT
LES HEURES
D'OUVERTURE AU
PUBLIC

LUNDI ET
VENDREDI MATIN
9H/12H30

MARDI ET JEUDI
APRES-MIDI 15H-
18H



100 ans



Un bien joli portrait de notre centenaire Georgette DAVOINE qui s'est vu offrir des bons chocolats de la chocolaterie des Bauges et un superbe bouquet de fleurs, selon son désir, au nom de la commune par monsieur le maire.

Nous lui souhaitons de garder cette forme encore très très longtemps.



Vous accompagnez un proche de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou atteint d'une maladie neuroévolutive ?

Venez partager un moment convivial
d'échange et d'information lors des

« Pauses café »

Quatre lieux, quatre jours

- **Habitat inclusif d'Annecy**
(3^e jeudi du mois / 14h - 16h)
1 rue Louis Armand
- « **Bouffées d'Air** » **Saint-Jorioz**
(4^e mercredi du mois / 14h30 - 16h30)
138 route du Centre
- **Mairie déléguée de
Thorens Glières**
(3^e mardi du mois / 14h - 16h)
9 place de la Mairie
- **Salle paroissiale de
Viuz-la-Chiésaz**
(3^e mercredi du mois / 14h - 16h)
Mairie

Renseignez-vous !

Parenthèse d'Alois

04 50 33 65 33

parenthesedalois@grandannecy.fr



CIAS

Succès pour **l'atelier mémoire seniors** organisé par le grand Annecy.

Différents jeux, et même jeux de rôle ont été proposés pour faire travailler la mémoire des participants (oui, un monsieur a fait parti de l'équipe et nous le félicitons)

Convivialité et bienveillance était au rendez-vous.

Bravo à mesdames et monsieur pour votre assiduité.



Un groupe de parole pour les aidants bientôt dans votre commune

Le Centre intercommunal d'action social du Grand Annecy (CIAS) met en place un **groupe de parole à destination des aidants**.

Un moment d'accueil et d'échange, animé par un psychologue, qui permet à toute personne accompagnant un proche atteint d'une maladie neuro-évolutive, de venir parler des difficultés rencontrées au quotidien et de pouvoir en discuter avec d'autres aidants vivant la même situation.

La première rencontre à Viuz-la-Chiésaz aura lieu dans la salle paroissiale le mercredi 17 janvier 2024, de 14h à 16 h, puis le groupe se réunira le 3ème mercredi de chaque mois.

Si vous êtes concernés et que vous avez besoin de partager votre expérience, n'hésitez pas à pousser la porte, même au dernier moment, c'est sans rendez-vous et sans engagement.

Renseignements au 04 50 63 48 37

Un **atelier numérique pour les seniors à partir de février 2024** dans votre commune les mardis matin de 9h30 à 11h30. Le cycle s'étend sur 12 séances et c'est les 8 premiers qui seront inscrits en s'engageant sur les 12 matinées .

Merci de contacter Nadia en mairie au 04.50.77.51.44 du lundi au vendredi pour l'inscription.



Composter



Déchets alimentaires : une ressource à valoriser !

Les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, fruits et légumes abîmés coquilles d'œufs, marc de café, thé...) représentent un tiers du poids de la poubelle. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise à accélérer leur valorisation en imposant leur tri à la source au 1^{er} janvier 2024. C'est pourquoi l'Agglomération vous accompagne en mettant gratuitement à votre disposition un composteur individuel ou partagé, ou un lombricomposteur.

3 solutions pour composter vos déchets organiques

Vous habitez en maison avec un petit jardin ? Tester le compostage individuel !

Pour installer un composteur, il suffit d'avoir un petit morceau de terrain plat enherbé et facile d'accès pour vider son petit seau de cuisine aussi régulièrement que nécessaire. Pour obtenir un joli compost, quelques règles sont à respecter. Il faut varier les apports en mélangeant les déchets humides de cuisine avec des déchets secs de jardins (feuilles, branchages...) ou à défaut en ajoutant du papier kraft ou du carton brun en morceaux, brasser le compost avec une fourche pour l'aérer et surveiller son taux d'humidité : il ne doit être ni trop humide, ni trop sec. Environ 9 mois plus tard, vous obtiendrez un engrais naturel de qualité que vous pourrez utiliser pour nourrir vos plantes ou votre potager.

Vous habitez en appartement ? 2 solutions s'offrent à vous !

Vous pouvez opter pour le **lombricompostage**. Ce sont des vers spécifiques qui mangent vos déchets, appelés « vers de compostage ». Ils diffèrent des vers de terre qui aèrent et nourrissent les sols.

Le processus est simple, mais nécessite plus de suivi qu'un compostage en bac, car ces vers sont plus fragiles et ne mangent pas tout ! On dépose ses déchets alimentaires dans le plateau supérieur en coupant les gros morceaux pour faciliter leur décomposition par les vers et en évitant certains aliments peu digestes pour eux, comme l'ail, ou les agrumes. Quand le bac est plein, on rajoute un étage supplémentaire pour déposer nos déchets alimentaires. Les vers vont monter dans ce bac pour se nourrir. Au bout de 6 mois, on peut récupérer du compost, mais également un jus utilisable comme engrais en le diluant avec de l'eau.

Si vous avez un espace vert adapté en pied d'immeuble pour installer 3 bacs à compost (pour l'apport de déchets alimentaires, le stock de broyat et la maturation du compost), la copropriété peut installer **un site de compostage partagé**. Pour un bon fonctionnement, il faut 2 référents dans la copropriété, au minimum 5 foyers participants et la validation du site en assemblée générale de copropriété. Le Grand Annecy forme et accompagne les référents tout au long du processus de compostage.

Le compostage est une pratique simple à la portée de tous. Alors tentez l'expérience, vous réduirez drastiquement la quantité de déchets et les mauvaises odeurs dans votre sac poubelle.



Nos déchets alimentaires sont une ressource. Valorisons-les !
+ d'infos et réservation en ligne : www.grandannecy.fr



crédits photos du composteur individuel et lombricomposteur : QUADRIA (Saint Jean d'Ilac), Marie Pannetier



Des nouveaux points d'apport volontaire en semi enterrés (cimetière) et enterrés (centre village) ont fait leur apparition pour, à l'avenir, faire disparaître les bacs roulants pour toutes les rues environnantes de ces points.



le programme



Cinébus

Cinéma Itinérant des Pays de Savoie

Cinébus Val a repris ses séances mensuelles avec le ciné enfants à 17h30 qui marche très bien, le ciné adultes à 20h30 qui a, lui, plus de difficulté à exister. Prochainement, vous aurez l'occasion de voir :

Le 22 décembre *La Pat' Patrouille* pour les enfants et pour les adultes Le très beau film d'une artiste libre Yolande Moreau ***La Fiancée du Poète***

Le 26 janvier *Sirocco et le Royaume des Courants d'air* pour les enfants et pour les adultes un film spectaculaire *Napoléon* de Ridley Scott

Sachez que la programmation Cinébus est insérée 3 semaines avant les projections en page Actualités du site de Val avec les liens teasers.

L'évènement du 9 septembre **Jour de Fête** en hommage à Claude Bataille viulan (co fondateur de Cinébus) et les 40 ans de cette même association a été un succès (voir le reportage en images de Jour de Fête pages 28-29 du Viulan). Environ 500 entrées publiques ont été dénombrées (fréquentation ajoutée des 2 Expositions Praximage - des ateliers cinéma du Village action Acrira - du Ciné Plein Air - du Ciné enfants). Durant cette journée pleine, nous avons entendu rire les petits et les grands. (Texte David LARRIEU)

LA PAT' PATROUILLE : LA SUPER PATROUILLE LE FILM le 22 décembre à 17h30



De Cal Brunker

USA 2023 Durée 1h33

Lorsqu'une météorite magique s'écrase sur Adventureville, elle donne à la Pat' Patrouille des pouvoirs, les transformant en Super Patrouille ! Pour Stella, la plus petite membre de l'équipe, avoir des pouvoirs est un rêve qui devient réalité. Mais les choses dégèrent lorsque Monsieur Hellinger, l'ennemi juré de nos amis, s'évade de prison et s'associe à un savant fou afin de voler et de s'accaparer ces nouveaux pouvoirs. Le destin d'Adventureville est désormais en jeu, la Super Patrouille doit arrêter les super-vilains avant qu'il ne soit trop tard. Stella va découvrir que même le plus petit des chiens peut faire la plus grande des différences.

Ce film sera précédé du court métrage [LE JOUET](#) (2min34) de Noémie Cathala-Vergnaud





LA FIANCÉE DU POÈTE le 22 décembre à 20h30

De Yolande Moreau Avec Yolande Moreau, Sergi López, Grégory Gadebois.

France 2023. Durée 1h43

Amoureuse de peinture et de poésie, Mireille s'accommode de son travail de serveuse à la cafétéria des Beaux-Arts de Charleville tout en vivant de petits larcins et de trafic de cartouches de cigarettes. N'ayant pas les moyens d'entretenir la grande maison familiale des bords de Meuse dont elle hérite, Mireille décide de prendre trois locataires. Trois hommes qui vont bouleverser sa routine et la préparer, sans le savoir, au retour du quatrième : son grand amour de jeunesse, le poète.

La recette pour Noël : noix de Saint-Jacques

Ingrédients pour 3 personnes

Noix de Saint Jacques 400 g

Crevette 100 g

Beurre 20 g

Pomme 1

Echalote 1

Crème liquide 25 cl

Vin blanc sec 5 cl

Curry en poudre 1 c à c

Sel

Poivre



Préparation 10mn

Cuisson 10 mn

Maintenez des assiettes au chaud en les glissant dans le four à basse température. Pelez, épépinez la pomme, la couper en petits cubes. Pelez et émincez finement l'échalote.

Dans une poêle, faites fondre une noisette de beurre, y dorer pendant une minute les noix de Saint-Jacques en les retournant. Retirez-les de la poêle et réservez sur une assiette.

Faites fondre les 20 g de beurre dans une autre poêle, y dorer l'échalote, Ajoutez les dés de pomme et les petites crevettes. Faites cuire sur feu moyen pendant 4 à 5 minutes environ. Arrosez avec le vin blanc sec, laissez réduire un petit peu et ajoutez la crème liquide. Salez, poivrez puis ajoutez le curry en poudre.

Ajoutez les noix de Saint-Jacques dans la crème au curry et laissez mijoter pendant 4 minutes environ. Servir sans attendre sur les assiettes chaudes.



Les travaux à Viuz

Avez-vous levé les yeux sur le clocher dernièrement ?

C'est fait, après la rénovation totale des planchers et escaliers successifs du clocher, Hervé et Steven après moultes torsions au vue du peu d'espace pour se mouvoir ont mis en place les nouveaux abat-sons créés de toutes pièces par Sébastien GENAND METRAL de l'entreprise SIGNAGREEN de Viuz.

Sébastien a également créé des séparateurs pour les sanitaires de l'école maternelle (photo ci-dessous). Joli travail d'équipe !



Les séparateurs apportent un peu d'intimité aux enfants de la classe de Béatrice.



Le Bâtiment GRTGAZ embelli par un graphieur



La mairie et l'école primaire se parent de jolies lettres à l'initiative de la commission locale.





Idée de sortie sur Annecy

Jusqu'au 3 mars 2024

Hors vacances scolaires, sur réservation en ligne

Mardi, jeudi et vendredi : 16h-18h

Mercredi et week-end : 14h-16h et 16h-18h

Du 16/09/2023 au 20/10/2023

Du 07/11 au 22/12/2023 (sauf le 11 novembre).

Du 09/01 au 16/02/2024

Vacances scolaires, sur réservation en ligne

Du mardi au dimanche : 14h-16h et 16h-18h

Du 21/10 au 05/11/2023 (sauf le 1er novembre)

Du 23/12/2023 au 07/01/2024 (sauf les 24 , 25 et 31 décembre et le 1er janvier).

Du 17/02 au 03/03/2024

Gratuit pour les moins de 12 ans.

Plein tarif : 5 €

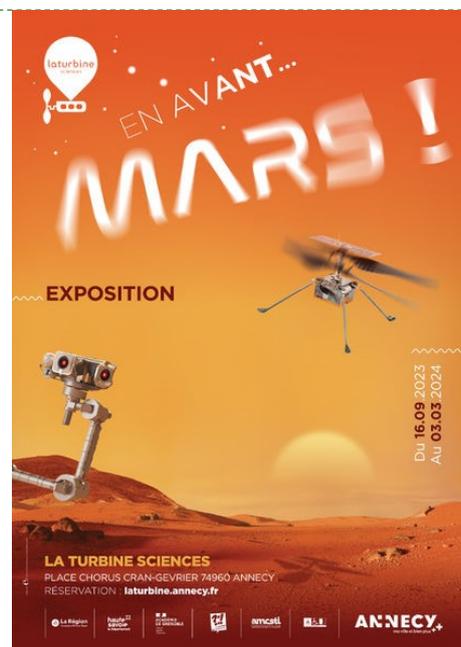
Tarif réduit jusqu'à 25 ans inclus : 3€

Gratuit jusqu'à 11 ans

L'enfant doit être accompagné d'un adulte (inscrit lui aussi).

Sur réservation en ligne

Un étonnant voyage imaginaire vers Mars, dans une scénographie immersive où manipulations et jeux ont leur place.



Partant d'un jardin bien terrestre nous rappelant que Mars est visible dans le ciel nocturne, le visiteur voyage aussi dans le temps à travers l'histoire des observations depuis la Terre et en orbite autour de Mars. Dans le centre d'analyse se dévoile l'histoire surprenante et tourmentée de cette planète "pas si rouge que ça", car après un passé durant lequel volcanisme intense et eau liquide ont modelé les paysages, Mars a perdu son atmosphère, se transformant petit à petit en un monde gelé aux reliefs vertigineux.

L'exposition se poursuit au cœur de panoramas obtenus grâce aux quelques robots posés sur le sol martien...



Etat civil

Les naissances de 2023

Lina le 20 janvier

Zoé le 26 janvier

Olivia le 30 mai

Louis le 16 juin

Emma le 28 juillet

Maïlo le 2 août

Julia le 7 septembre

Emile le 24 septembre

Mahé le 24 septembre

Paul le 18 octobre

Raphaël le 31 octobre



Idée bon cadeau



LISETTE

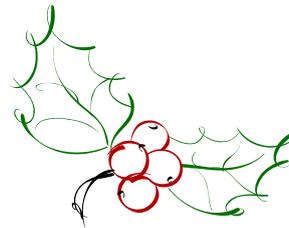
Esthéticienne diplômée

04 50 02 95 14

arhome-sens@hotmail.com

1430 route d'Annecy

74540 Viuz-la-Chiesaz



Numéros d'urgence

Studio 30
 Conseil - Spa du cheveu - Coloriste
 Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne sur planity.com

ROSSET Nathalie

Naturopathe
Fleurs de Bach
Praticienne Bye Bye Allergie

1195 Route de chez Mermet

74540 VIUZ LA CHIESAZ

equilibre.sante@yahoo.com

07 61 33 10 20

Sur rendez vous



Pompier - Incendies, fuite de gaz, acci-

dents et urgences

médicales. Signaler une situation dangereuse **18**

SAMU - Urgences médicales, détresse vitale.

Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulancier et de soins vers les permanences.....

..... **15**

Police secours ou **gendarmerie** **17**

Allo enfance maltraitée **119**

Enfants Disparus **116**

Violence conjugale - du lundi au samedi de 8 h à 22 h,

de 10h à 20h les dimanches et jours fériés..... **3919**

Samu Social - Secours aux sans abris **115**

Centre anti-poison **01.40.05.48.48**

Gendarmerie d'Alby sur Chéran

(permanence jour et nuit) **04.50.68.10.02**

Joyeux
Noël



2024
Bonne Année!

Le SOU Des Ecoles

BIBLIOTHÈQUE
P. Albert
Rome
VIUZ LA CHIESAZ

Comité des fêtes
Viuz la Chiesaz

Marché DE NOËL

À
VIUZ-LA-CHIESAZ

**VENDREDI 15
DÉCEMBRE 2023**

Dès 16 h 30

Tombola

Plus d'info sur les exposants,
consultez la page Facebook :
BiblioViuzLaChiesaz

